

Les logements intercommunaux :

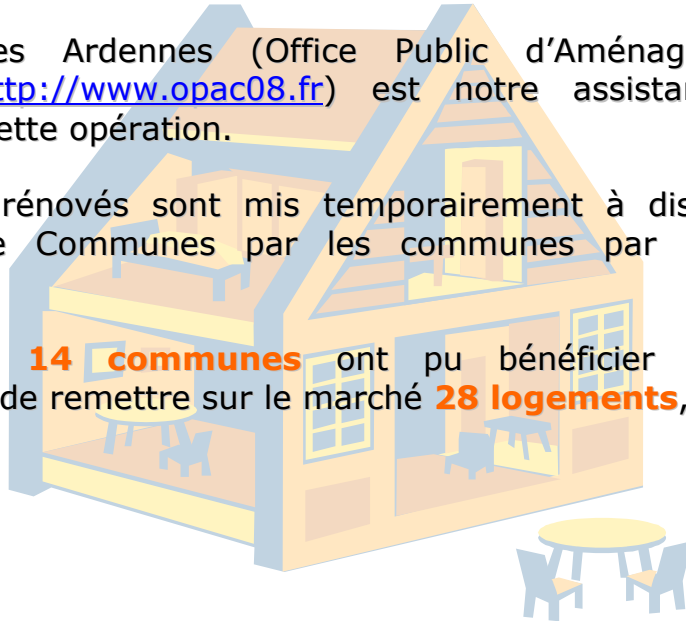
Afin de lutter contre la désertification du monde rural, la Communauté de Communes a décidé de lancer, en 1997, une opération de réhabilitation de logements intercommunaux.

L'OPAC des Ardennes (Office Public d'Aménagement et de Construction, <http://www.opac08.fr>) est notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Les biens rénovés sont mis temporairement à disposition de la Communauté de Communes par les communes par le biais d'une convention.

Actuellement, **14 communes** ont pu bénéficier de l'opération permettant ainsi de remettre sur le marché **28 logements**, à savoir :

- 1 F1
- 1 F2
- 9 F3
- 6 F4
- 10 F5
- 1 F6



La gestion locative est assurée par la Communauté de Communes des Trois Cantons. Vous pouvez contacter le **service Habitat** au **03 24 27 90 98**